

République Française
Département de la Haute-Vienne

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LA CROISILLE S/BRIANCE 87130**

Séance du : 11 avril 2017

**Délibération N° 2017/584 portant sur : Affectation du résultat de l'exercice
2016 du budget d'assainissement.**

L'an deux mil dix-sept et le onze avril à 20 H30.

**Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du
05/04/2017, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Jean-Gérard
DIDIERRE, Maire**

A été nommé secrétaire de séance : Madame Isabelle BOURLIATAUD.

**Présents : DIDIERRE-BARA-FRACHET-BORIE-HYVERNAUD-
BOURLIATAUD-BERNARD-RAFFIER-GREEHEAD -COUADE.**

Absente représentée : Mme RAFFIER (pouvoir à Mr MONZAUGE)

Absent excusé : Mr SAVARY

Absente : Mme HUMBERT.

Membres	15
Présents	12
Représentés	1
Votants	13
Exprimés	13
Pour	13
Contre	0

***AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE
L'EXERCICE 2016
DU BUDGET D'ASSAINISSEMENT.***

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2016

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants :

POUR MEMOIRE

-Excédent de fonctionnement antérieur reporté	7 705.72
-Excédent d'investissement antérieur reporté	16 678.94

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2016

-Solde d'exécution de l'exercice	- 0.28
-Solde d'exécution cumulé	16 678.66

RESTES A REALISER AU 31/12/2015

-Dépenses d'investissement	18 684.59
- Recettes d'investissement	0.00

SOLDE 18 684.59

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2016

- Rappel du solde d'exécution cumulé	16 678.66
-Rappel du solde des restes à réaliser	18 684.59

BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL 2 005.93

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice	1 815.64
Résultat antérieur	5 698.76

TOTAL A AFFECTER 7 514.40

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION

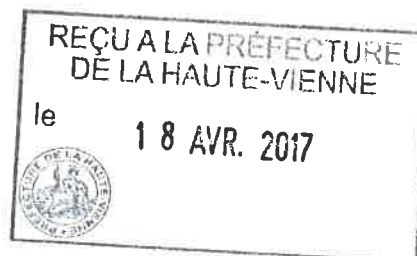
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 sur B.ASST.)	2 005.93
2) Affectation complémentaire en « Réserves » (crédit du compte 1068 sur B.ASST.)	
3) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.ASST. ligne 002 (report à nouveau créditeur)	5 508.47
<u>TOTAL</u>	7 514.40

Fait à La Croisille S/Briance le 12/04/2017
Le Maire, Jean-Gérard DIDIERRE



Transmis le : 13/04/2017

Affiché le : 13/04/2017



République Française
Département de la Haute-Vienne

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LA CROISILLE S/BRIANCE 87130**

Séance du : 11 avril 2017

**Délibération N° 2017/583 portant sur : Affectation du résultat de l'exercice
2016 du budget d'eau.**

L'an deux mil dix-sept et le onze avril à 20 H30.

**Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du
05/04/2017, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Jean-Gérard
DIDIERRE, Maire**

A été nommé secrétaire de séance : Madame Isabelle BOURLIATAUD.

**Présents : DIDIERRE-BARA-FRACHET-BORIE-HYVERNAUD-
BOURLIATAUD-BERNARD-RAFFIER-GREEHEAD -COUADE.**

Absente représentée : Mme RAFFIER (pouvoir à Mr MONZAUGE)

Absent excusé : Mr SAVARY

Absente : Mme HUMBERT.

Membres	15
Présents	12
Représentés	1
Votants	13
Exprimés	13
Pour	13
Contre	0

***AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE
L'EXERCICE 2016
DU BUDGET D'EAU.***

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2016

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants :

POUR MEMOIRE

-Excédent de fonctionnement antérieur reporté	30 227.45
-Excédent d'investissement antérieur reporté	70 720.99

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2016

-Solde d'exécution de l'exercice	30 005.09
-Solde d'exécution cumulé	100 726.08

RESTES A REALISER AU 31/12/2016

-Dépenses d'investissement	114 080.40
- Recettes d'investissement	0.00
	<u>SOLDE</u>
	114 080.40

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2016

- Rappel du solde d'exécution cumulé	100 726.08
-Rappel du solde des restes à réaliser	114 080.40
	<u>BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL</u>
	13 354.32

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice	26 643.24
Résultat antérieur	13 105.73
	<u>TOTAL A AFFECTER</u>
	39 748.97

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION

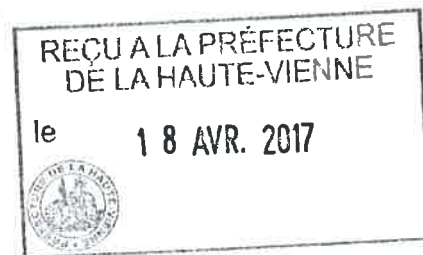
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 sur B.EAU.)	13 354.32
2) Affectation complémentaire en « Réserves »	
3) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.EAU ligne 002 (report à nouveau créditeur)	26 394.65
<u>TOTAL</u>	39 748.97

Fait à La Croisille S/Briance le 12/04/2017
Le Maire, Jean-Gérard DIDIERRE



Transmis le : 13/04/2017

Affiché le : 13/04/2017



République Française
Département de la Haute-Vienne

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LA CROISILLE S/BRIANCE 87130**

Séance du : 11 avril 2017

Délibération N° 2017/582 portant sur : Affectation du résultat de l'exercice 2016 du budget principal.

L'an deux mil dix-sept et le onze avril à 20 H30.

Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 05/04/2017, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Jean-Gérard DIDIERRE, Maire

A été nommé secrétaire de séance : Madame Isabelle BOURLIATAUD.

Présents : DIDIERRE-BARA-FRACHET-BORIE-HYVERNAUD-BOURLIATAUD-BERNARD-RAFFIER-GREEHEAD -COUADE.

Absente représentée : Mme RAFFIER (pouvoir à Mr MONZAUGE)

Absent excusé : Mr SAVARY

Absente : Mme HUMBERT.

Membres	15
Présents	12
Représentés	1
Votants	13
Exprimés	13
Pour	13
Contre	0

***AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE
L'EXERCICE 2016
DU BUDGET PRINCIPAL.***

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2016

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants :

POUR MEMOIRE

-Excédent de fonctionnement antérieur reporté	126 650.33
-Déficit d'investissement antérieur reporté	41 230.91

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2016

-Solde d'exécution de l'exercice	10 843.99
-Solde d'exécution cumulé	- 30 386.92

RESTES A REALISER AU 31/12/2016

-Dépenses d'investissement	49 103.80
- Recettes d'investissement	53 586.93
	<u>SOLDE</u> 4 483.13

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2016

- Rappel du solde d'exécution cumulé	- 30 386.92
-Rappel du solde des restes à réaliser	4 483.13
	<u>BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL</u> - 25 703.79

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice	13 802.86
Résultat antérieur	73 294.86
	<u>TOTAL A AFFECTER</u> 87 097.72

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 sur B.P.)	25 703.79
2) Affectation complémentaire en « Réserves » (crédit du compte 1068 sur B.P.)	
3) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P. ligne 002 (report à nouveau créditeur)	61 393.93
<u>TOTAL</u>	87 097.72

Fait à La Croisille S/Briance le 12/04/2017
Le Maire, Jean-Gérard DIDIERRE



Transmis le : 13/04/2017

Affiché le : 13/04/2017



République Française
Département de la Haute-Vienne

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LA CROISILLE S/BRIANCE 87130**

Séance du : 11 avril 2017

Délibération N° 2017/581 portant sur : Remboursement anticipé prêt Caisse d'Epargne à date d'échéance.

L'an deux mil dix-sept et le onze avril à 20 H30.

Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 05/04/2017, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Jean-Gérard DIDIERRE, Maire

A été nommé secrétaire de séance : Madame Isabelle BOURLIATAUD.

Présents : DIDIERRE-BARA-FRACHET-BORIE-HYVERNAUD-BOURLIATAUD-BERNARD-RAFFIER-GREEHEAD -COUADE.

Absente représentée : Mme RAFFIER (pouvoir à Mr MONZAUGE)

Absent excusé : Mr SAVARY

Absente : Mme HUMBERT.

Membres	15
Présents	12
Représentés	1
Votants	13
Exprimés	13
Pour	13
Contre	0

Monsieur Le Maire informe le Conseil, qu'il serait bon de rembourser avec anticipation, à date d'échéance, un prêt bonifié par le département N°7571999 et contracté auprès de la Caisse d'Epargne en décembre 2010 dans le cadre de la rénovation des sanitaires des écoles. Après contact avec le chargé de clientèle de cette banque le remboursement anticipé n'entraînerait aucune indemnité de remboursement.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve ce remboursement et autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents s'y afférents.



Fait à La Croisille S/Briance le 12/04/2017
Le Maire, Jean-Gérard DIDIERRE



Transmis le : 13/04/2017

Affiché le : 13/04/2017

République Française
Département de la Haute-Vienne

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LA CROISILLE S/BRIANCE 87130**

Séance du : 11 avril 2017

Délibération N° 2017/580 portant sur : Réalisation d'un prêt de 65000. € contracté auprès du Crédit Mutuel pour le financement de l'opération « Aménagement du plan d'eau de Noailhas, restauration de la continuité écologique. »

L'an deux mil dix-sept et le onze avril à 20 H30.

Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 05/04/2017, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Jean-Gérard DIDIERRE, Maire

A été nommé secrétaire de séance : Madame Isabelle BOURLIATAUD.

Présents : DIDIERRE-BARA-FRACHET-BORIE-HYVERNAUD-BOURLIATAUD-BERNARD-RAFFIER-GREEHEAD -COUADE.

Absente représentée : Mme RAFFIER (pouvoir à Mr MONZAUGE)

Absent excusé : Mr SAVARY

Absente : Mme HUMBERT.

Membres	15
Présents	12
Représentés	1
Votants	13
Exprimés	13
Pour	13
Contre	0

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des caractéristiques de l'offre de financement et des conditions générales proposées par le **Crédit Mutuel** et après en avoir délibéré,

- DECIDE de contracter un prêt d'un montant de 65 000.00 € sur 15 ans au taux fixe de 1.20% l'an avec échéances d'amortissement trimestrielles constantes. Le montant de la commission et frais de dossier est de 130. €

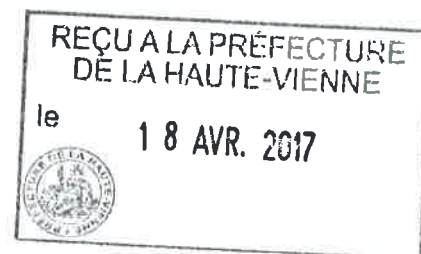
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer seul le contrat réglant les conditions de ce prêt et la réalisation de fonds. Il est habilité à procéder

ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans ce contrat de prêt et reçoit tout pouvoir à cet effet.

**Fait à La Croisille S/Briance le 12/04/2017
Le Maire, Jean-Gérard DIDIERRE**



Transmis le :	Affiché le :
----------------------	---------------------



République Française
Département de la Haute-Vienne

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LA CROISILLE S/BRIANCE 87130**

Séance du : 11 avril 2017

Délibération N° 2017/579 portant sur : Marché négocié avec CITELUM pour un contrat d'entretien du réseau d'éclairage public.

L'an deux mil dix-sept et le onze avril à 20 H30.

Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 05/04/2017, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Jean-Gérard DIDIERRE, Maire

A été nommé secrétaire de séance : Madame Isabelle BOURLIATAUD.

Présents : DIDIERRE-BARA-FRACHET-BORIE-HYVERNAUD-BOURLIATAUD-BERNARD-RAFFIER-GREEHEAD -COUADE.

Absente représentée : Mme RAFFIER (pouvoir à Mr MONZAUGE)

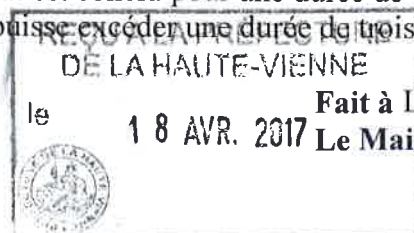
Absent excusé : Mr SAVARY

Absente : Mme HUMBERT.

Membres	15
Présents	12
Représentés	1
Votants	13
Exprimés	13
Pour	13
Contre	0

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer avec l'Entreprise CITELUM un nouveau contrat d'entretien du réseau d'éclairage public d'un montant de **1 629.12 euros T.T.C. (mille six cent vingt-neuf euros douze centimes)**

Ce contrat est conclu pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction sans qu'il ne puisse excéder une durée de trois ans.



Fait à La Croisille S/Briance le 12/04/2017
Le Maire, Jean-Gérard DIDIERRE



Transmis le : 13/04/2017

Affiché le : 13/04/2017